

MAIRIE DE TREMBLECOURT..

8, rue de la Mairie
54385 TREMBLECOURT

Tél/Fax : 03.83.23.17.28

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2013 **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Présents : Francis COLIN, Marie-José FOURNIER, Jean-Paul HECHT, Laurent HILLARD
(procuration de Mr Frédéric PATARD), Danièle JANNEL

Absents excusés : Frédéric PATARD

Absent : Brigitte CILLA, Laurence DELAY

Secrétaire de séance : Francis COLIN

Le compte-rendu du précédent conseil (22 juin 2013) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

1. (Délib. 24/13) DEVIS ONF – Maintenance de cloisonnement au broyeur

L'office National des Forêts propose au conseil municipal la maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur, dans une régénération inférieure à 3m.

Cette intervention est prévue dans les parcelles 3,4,5,6,7,13,14,15,16,17. Le devis établi est d'un montant de 1 706.36 € HT soit 1 825.81 € TTC.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2. (Délib. 25/13) DEVIS SMI-Réparation d'une fuite au château d'eau

Le maire informe les conseillers qu'une fuite d'eau importante a été détectée au château d'eau.

Vu l'urgence de l'intervention, un seul devis a été demandé à la société SMI de Toul, spécialisé dans ce type de réparation.

Ce devis est de 3 720.00 € HT pour l'ensemble des travaux à effectuer.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

3. (Délib. 26/13) Travaux de requalification de la traversée du village : AVENANT N°2 RSTP

Considérant la délibération du 15 juin 2012 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la RD 907, le maire précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°2 pour le lot 2 sur les réseaux secs de l'entreprise RSTP.

Cet avenant prend en compte la demande de travaux supplémentaires afin de :

- remplir les conditions vis-à-vis de l'ADEME en termes d'efficacité énergétique
- et d'adapter le marché aux nouvelles réglementations rencontrées au cours des travaux.

Ces prestations consistent en :

- Réalisation d'un branchement particulier à la demande d'ERDF
- Fourniture et pose de système de coupure de nuit pour projecteurs et candélabres

L'avenant présente les caractéristiques suivantes :

| Lot | Entreprise | Montant du marché € HT Base | Montant du marché suite Avenant n°1 | Avenant n°2 | Nouveau montant du marché | Variation |
|-----|------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------|
| 02 | RSTP | 214 923.00 | 225 105.80 | 2 313.75 | 227 419.55 | + 5.81 % |
| | | | | T.V.A. 19.60 % | 44 574.23 | |
| | | | | TOTAUX T.T.C | 271 993.78 | |

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

4. (Délib.27/13) MT SERVICES – Prestations de déneigement et de balayage

Le maire expose à l'assemblée la question de l'entretien des rues du village :

- la prestation de déneigement : organisée et prise en charge jusqu'à présent par la communauté de communes des Côtes en Haye, elle ne le sera plus à compter du 1^{er} janvier prochain, date de changement d'intercommunalité. Il convient donc, pour assurer aux habitants la continuité de ce service hivernal, d'établir une convention entre la commune et la société réalisant cette prestation de déneigement. La société MT Services, qui intervient depuis plusieurs années dans la commune, propose au conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2014, un montant d'intervention de 132 € HT par intervention (TVA 7%, sel, matériel, et main d'œuvre inclus dans ledit prix).
- Le balayage de l'ensemble des rues et des caniveaux de la commune : MT Services propose 2 interventions par année, pour un montant de 352 €HT par passage.

Le conseil municipal accepte les 2 devis, sous la condition que les contrats soient d'une année à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable après accord des parties 3 mois avant l'échéance.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

5. (Délib.28/13) CONTRAT DE MAINTENANCE DU TERRAIN DE JEUX

L'aire de jeux pour enfants implantés dans la commune (4 équipements) nécessite d'être révisé et réparé le cas échéant. Des devis de maintenance ont été proposés par la société MD Loisirs, installateurs desdits équipements.

Ces devis sont présentés aux conseillers qui font le choix du contrat annuel d'entretien comprenant 1 visite d'inspection comportant la vérification des équipements, l'établissement d'une fiche diagnostic et la tenue du dossier administratif.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de contrat de maintenance de MD LOISIRS pour un montant de 190 € HT par an et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Informations Diverses :

- ❖ Bois : les quantités de bois de chauffage ont été estimées, un courrier sera adressé aux cessionnaires afin de les en informer et de les autoriser à le rentrer.
- ❖ Luminaires Rue de la mairie : Comme énoncé dans la délibération 26/13 ci-dessus, afin d'adapter l'éclairage public aux nouvelles réglementations et aux exigences de l'ADEME en terme d'efficacité énergétique, une partie des luminaires vont être éteints de 23h00 à 5h00, au rythme de un luminaire sur deux.
- ❖ Luminaires des autres rues du village (à l'exception du chemin de Rosières) : Dans le cadre de la réglementation rappelée ci-dessus, les consoles vont être changées au cours du mois de septembre 2013 par l'entreprise SVT.
- ❖ Le maire remercie le premier adjoint Laurent Hillard pour le fleurissement de la commune ainsi que les personnes qui ont assuré l'arrosage des fleurs qui ont été plantées.
- ❖ Le MDL/Chef Lesigne remplace le MDL/chef Cau qui assurait jusqu'à présent le poste de commandement de la gendarmerie de Bernécourt.

L'ordre du jour est épuisé.

Signatures des conseillers :